

Charte idéale des droits de l'enfant hospitalisé

Article 1

L'enfant a le droit de prendre les vessies pour des lanternes ou des perfusions pour des serpents cosmiques qui tirent des boules de feu sur les grandes personnes... Car c'est par la liberté de jeu que passe l'acceptation de sa condition.

Article 2

L'enfant a le droit de ne pas rire à toutes nos blagues. Nous savons que son rythme est ralenti par la maladie, et nous ne craignons pas de nous adapter à un public exigeant !

Article 3

L'enfant a le droit de nous aimer aussi fort que son doudou et nous demander d'être à ses côtés quand il a peur ou qu'il a mal. L'inquiétude et l'isolement sont des douleurs supplémentaires, aussi nous faisons notre possible pour le distraire pendant les soins invasifs.

Article 4

L'enfant a le droit de se moquer de ses parents, souvent démunis et stressés par la maladie (mais souvent, ils rient ensemble et se moquent de nous...).

Article 5

L'enfant a le droit d'être choyé aussi par les soignants qui font bien de nous piquer des bulles et des astuces pour mieux s'occuper d'eux.

Article 6

L'enfant a le droit de dire non (et nous mettre dehors !). Peut-on en être fier ? Nous sommes les seuls qu'il peut refuser de voir et c'est un honneur d'accepter son choix.

Notre seul et unique objet d'intérêt, c'est le bien-être des enfants auprès de qui nous intervenons toute l'année.

Notre seul souhait, les faire rire et sourire pour les aider à aller mieux, à combattre l'isolement, la douleur et la peur. Et surtout les aider à rester des enfants !

Car on soigne mieux un enfant heureux